

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS (Part C)

ISIN - FR0013333580

OPCVM soumis au droit français géré par TAILOR ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : « Actions de pays de la zone euro » L'objectif du Fonds est la réalisation d'une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis en investissant majoritairement dans des entreprises de petite et moyenne taille sur la durée de placement recommandée. L'indice CAC Small dividendes nets réinvestis est l'indicateur le plus représentatif de la gestion de TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS même s'il n'est pas un FCP indiciel et que la construction de son portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Le Fonds est géré de façon discrétionnaire et son processus de gestion se fonde sur la conviction forte que la performance boursière à long terme d'une société dépend de sa création de valeur économique et de la réduction de sa sous-valorisation boursière par rapport à sa valeur intrinsèque. La sélection des titres est réalisée sans contrainte a priori, ni d'appartenance sectorielle, ni de référence aux indices boursiers. TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS est un Fonds de conviction qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres (« stock picking »). L'entreprise est au centre du processus d'investissement du Fonds. La stratégie consiste à appréhender une entreprise cotée comme un actif économique. Cette approche vise à déterminer la juste valeur de cet actif dans une perspective de long terme. Chaque décision d'investissement émane de convictions de l'équipe de gestion, lesquelles sont le fruit d'un processus de gestion en cinq étapes : l'analyse fondamentale (qualités du management, métier et perspectives, avantages compétitifs et barrières à l'entrée, historique de rentabilité, ratios financiers...) et la mesure des risques (industriels, macro-économiques, opérationnels, de marchés boursiers...), le calcul de la valeur intrinsèque (approches par les multiples de résultats normalisés, somme des parties...), la validation des critères décisifs d'investissements (création de valeur économique et sous-valorisation boursière par rapport à la valeur intrinsèque), et la construction du portefeuille. Une attention particulière sera toutefois portée par l'équipe de gestion aux sociétés entrepreneuriales ou familiales souvent gage d'une création de valeur pérenne selon la société de gestion. Le Fonds étant éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et au PEA-PME, il investira au minimum 75% de son actif net en actions françaises et des pays de la zone euro éligibles au PEA, occupant, d'une part, moins de 5 000 personnes et ayant, d'autre part, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie. Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net de 75% à 110% en actions de pays de la zone euro de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques (hors entreprises exerçant des activités liées au charbon thermique ou métallurgique) dont :

- 50% minimum dans des entreprises de petite et moyenne capitalisation dont 10% minimum en actions de TPE, PME ou ETI françaises ;
- 30% minimum en actions de sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- 40% maximum en actions de pays de la zone euro hors France ;

- 10% maximum de son actif net en actions des pays membres de l'OCDE hors zone euro et pays émergents ;

Le Fonds pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire, dont obligations convertibles. Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment grade », à savoir de notation supérieure à BBB- (notation Standard & Poor's, ou équivalent Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion) dont jusqu'à 10% de l'actif net maximum en produit de taux à caractère spéculatifs dits « High yield », à savoir non notées ou de notation inférieure à BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion). En vue de la sélection de ces titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement, ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation.

La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts et actions d'OPCVM de droit français ou étranger gérés ou non par Tailor Asset Management et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des Exchange Traded Funds et Trackers. Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10% sur des devises hors euro. Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options et futures (négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers) dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques actions, de taux, et/ou de change. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) aux marchés actions ne pourra excéder 110% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de Bourse (J) auprès de CACEIS Bank jusqu'à 12 heures et sont exécutées sur la VL calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1. La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France (même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes) et des jours de fermeture de la bourse de Paris. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Signification de cet indicateur : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes (notamment sur ceux dont la liquidité est plus réduite) et de sa gestion discrétionnaire.

Ainsi, le capital investi pourra être soumis à des variations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative et le profil de risque et de rendement du fonds est potentiellement élevé.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le FCP peut être investi dans des OPCVM ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

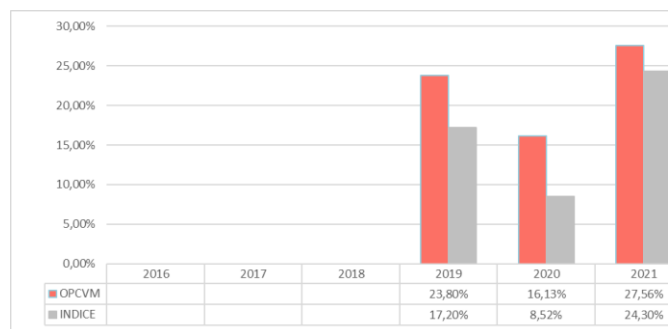
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.47% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,06%**
Méthode : 15,00% TTC taux maximum, de la surperformance du FCP par rapport à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis, sous réserve que la performance du FCP soit positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la méthode de calcul de la commission de surperformance dans la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus.	

* Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés au FCP – est celui de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

**Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 30 juin 2022.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de www.tailor-am.com.

PERFORMANCES PASSES



Date de lancement de la Part C : 11/07/2018

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : CAC Small dividendes nets réinvestis.

Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nets de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

INFORMATIONS PRATIQUES

DEPOSITAIRE : CACEIS Bank.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

TAILOR ASSET MANAGEMENT 23 rue Royale – 75008 - PARIS

Téléphone : 01 58 18 38 10

Contact : contact@tailor-am.com

Adresse WEB : Ces documents sont également disponibles sur www.tailor-am.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Via le site internet de Tailor ASSET MANAGEMENT, adresse ci-dessus et sur simple demande par mail ou voie postale, contacts ci-dessus.

REGIME FISCAL : La législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de part peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

INFORMATION US PERSONS (FATCA) : Les parts de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou

indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

POLITIQUE DE REMUNERATION : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de Tailor ASSET MANAGEMENT. Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de Tailor ASSET MANAGEMENT, est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.tailor-am.com), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Tailor ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PRISE EN COMPTE DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS : Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, aucune approche extra-financière n'étant mise en œuvre, le fonds ne peut communiquer de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). TAILOR ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/10/2022.